



Commune  
de  
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

### du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 7 octobre 2020

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre  
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins  
Alain DOHN, secrétaire communal

**Objet: Modification urgente du règlement de circulation communal**

#### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu les travaux dans la rue de la Vallée à Neuhaeusgen à la hauteur de l'immeuble n°5;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 2 octobre 2020 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 9 octobre 2020;

#### **arrête u n a n i m e m e n t**

**Art.1° En date du 09 octobre 2020, entre 7h30 et 16h30, la circulation à la hauteur de l'immeuble n°5, rue de la Vallée à Neuhaeusgen est réglée comme suit :**

- **la rue est barrée pendant les travaux exécutés et toute circulation y est interdite**

**Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs.**

**Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,  
Schuttrange, le 7 octobre 2020

Jean-Paul JOST  
Bourgmestre



Alain DOHN  
Secrétaire communal